



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 664-40

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 13 février 2023, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 664-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 664
CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LA VILLE DE MASCOUCHE ET SES
AMENDEMENTS, POUR AUTORISER UN NOUVEL EMPLACEMENT DE
STATIONNEMENT HIVERNAL DE NUIT**

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 22 février 2023.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@ville.mascouche.qc.ca